

DELIBERATION N° 95/11-13 - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE J. MONOD à LUDRES

*Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que suite à son renouvellement, le Conseil Municipal avait été appelé, dans sa séance du 26 Juin 1995, à désigner deux représentants au Conseil d'Administration du Collège Jacques Monod.*

*Messieurs SQUILLACE Bérardino et BURTEZ Jean-Luc avaient été désignés. Or, Monsieur SQUILLACE ayant été également désigné pour représenter le Syndicat Intercommunal Scolaire de NANCY au Conseil d'Administration du Collège Jacques Monod, il convient de le remplacer comme représentant de la Commune.*

*LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,  
décide à l'unanimité :*

*- de désigner Madame GRILLOT Catherine en remplacement de Monsieur SQUILLACE, pour le représenter au Conseil d'Administration du Collège J. Monod.*